Italie : la justice autorise le délaissement d'enfants Roms car conforme à leur culture

19/12/2014 à 21h44
BERGAME – Une fillette de sept ans a été retrouvée par la police complètement seule alors qu'elle attendait que quelqu'un vienne la chercher sur les escaliers extérieurs du bureau de la poste.

Est-ce un abandon de mineur ? Non, car ***"la petite fille d'origine Rom est habituée aux situations semblables "*** et le système social et judiciaire n'a pas trouvé mieux que la confier de nouveau à son père.



Au moins, le juge Tino Palestra du tribunal de Bergame, qui a relaxé le père de la mineur, un veuf bosniaque de 48 ans parent de neuf autres enfants, fera parler avec ce jugement : *" Sur les cas graves de l'article 591 relatif au délaissement d'enfant ou gens incapables : **Cela arrive, le dire semble cynique, voire même raciste mais c'est simplement réaliste.***

Ces enfants sont habitués à ces situations, ils connaissent un style de vie dans lequel ils sont destinés à grandir ...”

Source